



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le mercredi 7 août 2019, à 19 h 30, au Centre communautaire Chapdelaine, au 878, rue Saint-Pierre et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Alain Chapdelaine	Maire
Monsieur Martin Évangéliste	Conseiller
Monsieur Martin Larivière	Conseiller
Monsieur René Courtemanche	Conseiller
Monsieur Guy Nadon	Conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, maire.

Sont absents :

Madame Dominique St-Laurent	Conseillère
Monsieur Denis Dugas	Conseiller

Est aussi présent : Monsieur Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance**
 - 2.1. Constatation de l'avis de convocation
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Administration générale**
 - 4.1. Gestion du personnel
 - 4.1.1. Employé numéro 13-1005 - Entente en médiation à la CNESST - Dossier numéros CNESST 62-00-82165 et les numéros de dossier du Tribunal administratif du travail (TAT) CM-2018-3721 et CM-2018-3722
5. **Transport**
 - 5.1. Travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que de voirie de la rue Richard, sur une distance approximative de 90 mètres - Octroi de contrat
 - 5.2. Travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que de voirie de la rue Richard - Contrôle qualitatif des matériaux - Octroi de contrat
 - 5.3. Travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que de voirie de la rue Richard - Surveillance des travaux - Octroi de contrat
6. **Hygiène du milieu**
 - 6.1. Station d'égout sanitaire, Saint-Jean-Baptiste - Remplacement de la pompe numéro 1 - Octroi de contrat
7. **Affaires nouvelles**
8. **Période de questions**
9. **Levée de la séance**



1. MOMENT DE RÉFLEXION

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du Conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire conformément aux dispositions du *Code municipal*.

2019-08-237

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Guy Nadon et résolu :

- D'adopter l'ordre du jour tel que déposé en considérant le report du point d'ordre du jour suivant, soit: 6.1.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. GESTION DU PERSONNEL

2019-08-238

4.1.1. EMPLOYÉ NUMÉRO 13-1005 - ENTENTE EN MÉDIATION À LA CNESST - DOSSIER NUMÉROS CNESST 62-00-82165 ET LES NUMÉROS DE DOSSIER DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL (TAT) CM-2018-3721 ET CM-2018-3722

CONSIDÉRANT une entente de principe intervenue entre la partie employeur et l'employé numéro 13-1005 en date du 18 et 26 juillet 2019 « dossier numéro CNESST 62-00-82165 et les numéros de dossier du Tribunal administratif du travail (TAT) CM-2018-3721 et CM-2018-3722 » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'approuver l'entente de principe convenue entre les parties concernant l'employé numéro 13-1005 en date du 18 et 26 juillet 2019 « dossier numéro CNESST 62-00-82165 et les numéros de dossier du Tribunal administratif du travail (TAT) CM-2018-3721 et CM-2018-3722 » ;
- Que les parties s'engagent à respecter mutuellement les clauses convenues dans cette entente de principe.

Adoptée à l'unanimité

5. TRANSPORT

2019-08-239

5.1. TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL AINSI QUE DE VOIRIE DE LA RUE



RICHARD, SUR UNE DISTANCE APPROXIMATIVE DE 90 MÈTRES - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres lancé par la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que de voirie de la rue Richard, sur une distance approximative de 90 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission, soit, MRB Construction, Sintra inc., Danis Construction et Bricon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Danis Construction, pour des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que de voirie de la rue Richard, sur une distance approximative de 90 mètres, pour un montant total de 227 005,87 \$, plus les taxes, en référence à la soumission du 6 août 2019 ;
- Que la majeure partie des dépenses soient financées à même le règlement d'emprunt numéro 400-2019 et la balance des dépenses à partir des surplus accumulés non affectés du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

2019-08-240

5.2. TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL AINSI QUE DE VOIRIE DE LA RUE RICHARD - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé par la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu auprès de cinq (5) entreprises pour la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que de voirie de la rue Richard ;

CONSIDÉRANT QU'un (1) soumissionnaire a déposé une soumission, soit Les Services EXP Inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Larivière et résolu :

- D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Services EXP inc. pour la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que de voirie de la rue Richard, pour un montant maximal total de 14 348,88 \$, taxes incluses, conformément à la soumission du 27 juin 2019.
- Que la dépense soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 400-2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-08-241

5.3. TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL AINSI QUE DE VOIRIE DE LA RUE RICHARD - SURVEILLANCE DES TRAVAUX - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande d'offre de prix de gré à gré auprès de Dave Williams, infrastructure - civil, pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que de voirie de la rue Richard ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :



- D'octroyer le mandat à Dave Williams, infrastructure - civil, pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que de voirie de la rue Richard, pour un montant total de 11 000 \$, plus les taxes, conformément à l'offre du 20 juin 2019 ;
- Que la dépense soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 400-2019.

Adoptée à l'unanimité

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1. STATION D'ÉGOUT SANITAIRE, SAINT-JEAN-BAPTISTE - REEMPLACEMENT DE LA POMPE NUMÉRO 1 - OCTROI DE CONTRAT

REPORTÉ

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Larivière et résolu :

Levée de l'assemblée à 19 h 50.

Adoptée à l'unanimité

Alain Chapdelaine
Maire

Reynald Castonguay
Directeur général et secrétaire-
trésorier

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Alain Chapdelaine, maire

2019-08-242